

Intégrer les limites planétaires : de la théorie à l'action

TRAVAUX

PUBLIÉE LE 13/04/2026

Saisine liée : [L'INTÉGRATION DES LIMITES PLANÉTAIRES DANS LES DÉCISIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES](#)

Formation de travail liée : [COMMISSION ENVIRONNEMENT](#)

Etude adoptée : "L'intégration des limites planétaires dans les décisions publiques et privées"

Face à l'urgence écologique, agir sur le seul dérèglement climatique ne suffit plus. Pour préserver l'habitabilité de notre planète, il est indispensable de respecter l'ensemble de ses équilibres naturels (eau, sols, biodiversité), tout en protégeant les populations les plus vulnérables. C'est pour répondre à ce double défi que le CESE a adopté une nouvelle étude. En s'appuyant sur les limites planétaires et la théorie du "Donut", l'institution propose aux décideurs publics et privés une nouvelle boussole stratégique. Explications.

L'étude a été rapportée par [Caroline Donge](#) (groupe Environnement et nature) et [Erik Meyer](#) (groupe Alternatives sociales et écologiques) au nom de la [commission Environnement présidée par Sylvain Boucherand](#) (groupe Environnement et nature). Elle a été présentée en séance plénière le 14 avril 2026.

? L'étude en 3 points clés

- **Dépasser l'approche en « silos »** : le dérèglement climatique ne doit plus masquer les autres limites planétaires. L'étude alerte sur le « déplacement de pressions » : la résolution d'une crise ne doit pas s'opérer au détriment d'un autre écosystème. Il est urgent d'évaluer nos actions au regard des 9 limites planétaires mondiales (dont 7 sont d'ores et déjà franchies).
- **Articuler écologie et justice sociale avec le « Donut »** : la transition ne réussira que si elle n'oublie pas les populations vulnérables. Pour "tenir les deux bouts", l'étude s'appuie sur la théorie du Donut : tout modèle de développement doit désormais s'inscrire entre un « plafond écologique » (les limites de la Terre) et un « plancher social » (les besoins humains fondamentaux).

• Trois pistes de réflexion pour transformer nos décisions :

? *État* : conditionner les aides publiques au respect des trajectoires de transition.

? *Entreprises* : aller vers une comptabilité en « triple capital » (financier, naturel et humain).

? *Territoires* : définir des actions et des budgets écologiques locaux dans le cadre d'un débat démocratique.

[Découvrir l'étude](#)

Sortir de la seule vision "climat"

Depuis plusieurs années, le débat public se concentre légitimement sur la réduction des gaz à effet de serre. Pourtant, le système Terre est un ensemble complexe dont la stabilité ne dépend pas uniquement du climat.

Pour évaluer la soutenabilité de notre modèle, le *Stockholm Resilience Centre* a défini en 2009 le concept des **neuf "limites planétaires"**, c'est-à-dire les neuf processus biophysiques majeurs qui garantissent des conditions de vie favorables sur Terre. Outre le climat, on y trouve : l'érosion de la biodiversité, le changement d'usage des sols (déforestation, artificialisation), l'utilisation de l'eau douce, l'acidification des océans, ou encore l'introduction d'entités nouvelles (pollutions chimiques et

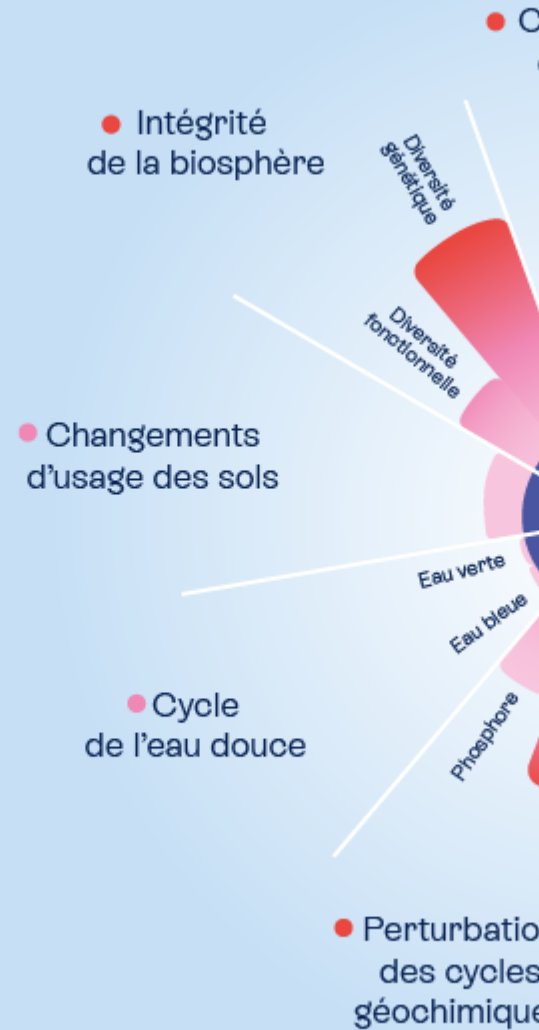
plastiques).

Pour chacune de ces limites, la science a fixé un seuil à ne pas dépasser. Au-delà, le risque de provoquer des basculements environnementaux irréversibles devient critique. Or, le constat actuel est sans appel : **7 de ces 9 limites ont d'ores et déjà été franchies** à l'échelle mondiale.

Les limites planétaires

9 grands équilibres à ne pas déstabiliser pour que la Terre reste habitable.

En 2026,
7 des 9 limites sont dépassées.



Le changement climatique : il mesure la concentration de gaz à effet de serre (notamment le CO_2) dans l'atmosphère, qui modifie le climat mondial et augmente les risques de phénomènes météorologiques extrêmes.

L'intégrité de la biosphère : ce terme désigne l'état de la biodiversité. Il alerte sur le rythme actuel d'extinction des espèces et sur la dégradation du rôle que jouent ces espèces dans le maintien des écosystèmes.

Le changement d'usage des sols : il s'agit de la transformation des milieux naturels (comme la déforestation des forêts tropicales ou l'assèchement des zones humides) pour les convertir en terres agricoles, urbaines ou industrielles.

***L'utilisation de l'eau douce** : cette limite prend en compte les perturbations de l'ensemble du cycle de l'eau. Elle inclut l'eau "bleue", c'est-à-dire les prélèvements excessifs dans les rivières, lacs et nappes phréatiques, et l'eau "verte", c'est-à-dire l'humidité des sols et l'eau absorbée par les plantes.*

***La perturbation des cycles biogéochimiques**: c'est la surcharge de nutriments comme l'azote et le phosphore dans l'environnement, principalement due à l'utilisation massive d'engrais chimiques en agriculture. Ils finissent par ruisseler et asphyxier les cours d'eau et les côtes, engendrant par exemple une surprésence d'algues vertes sur certaines plages bretonnes.*

***L'acidification des océans** : les océans absorbent environ un quart du CO₂ émis par les activités humaines. Ce processus modifie la chimie de l'eau (baisse du pH) et menace gravement la survie de la faune marine, notamment les coraux et les coquillages.*

***L'introduction d'entités nouvelles** : derrière ce terme se cache la pollution chimique de synthèse. Cela englobe tous les éléments créés par l'humain et rejetés dans la nature : plastiques, pesticides, perturbateurs endocriniens, métaux lourds et déchets radioactifs.*

***La charge en aérosols atmosphériques** : il s'agit de la concentration de microparticules dans l'air (suies, pollutions industrielles, fumées de feux de forêt). Ces aérosols affectent à la fois la santé humaine, avec notamment les maladies respiratoires, et les systèmes climatiques locaux, comme par exemple les moussons.*

***L'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique** : c'est l'amincissement du bouclier naturel gazeux qui protège la Terre et le vivant des rayonnements ultraviolets (UV) nocifs émis par le soleil. C'est la seule limite planétaire dont l'état s'est amélioré depuis l'interdiction des gaz CFC dans les années 80.*

Sortir des politiques "en silos"

Face à l'urgence de la transition écologique, les politiques publiques et les stratégies d'entreprises se multiplient, mais elles se heurtent à un biais majeur : elles sont pensées "en silos".

Le CESE alerte sur un phénomène redoutable appelé le "**déplacement de pressions environnementales**". En cherchant à résoudre une crise de manière isolée, on prend le risque d'en aggraver une autre. Par exemple, vouloir décarboner l'économie en misant massivement sur la biomasse et certains biocarburants (une action bénéfique pour le climat) nécessite une agriculture intensive qui va simultanément épuiser les réserves en eau douce, polluer les sols avec des engrais (perturbation des cycles de l'azote) et détruire la biodiversité.

L'approche par les limites planétaires invite donc à un changement de méthode : l'État pourrait adopter un cadre d'évaluation transversal. L'étude soulève en effet l'idée qu'une politique publique ne devrait plus être validée si elle améliore une limite planétaire au détriment d'une autre.

La théorie du Donut : articuler plafond écologique et plancher social

Si l'urgence est de faire décroître la pression sur nos écosystèmes, le CESE rappelle une ligne rouge absolue : la transition ne pourra être ni durable ni acceptée si elle se transforme en une écologie punitive frappant les populations les plus vulnérables.

Pour "tenir les deux bouts", les rapporteurs intègrent à leur réflexion la théorie économique du « Donut », conceptualisée par Kate Raworth, économiste britannique. Ce modèle démontre que toute trajectoire de développement doit s'inscrire dans un espace juste et sûr, délimité par deux frontières :

Le plafond écologique : le respect strict des 9 limites planétaires.

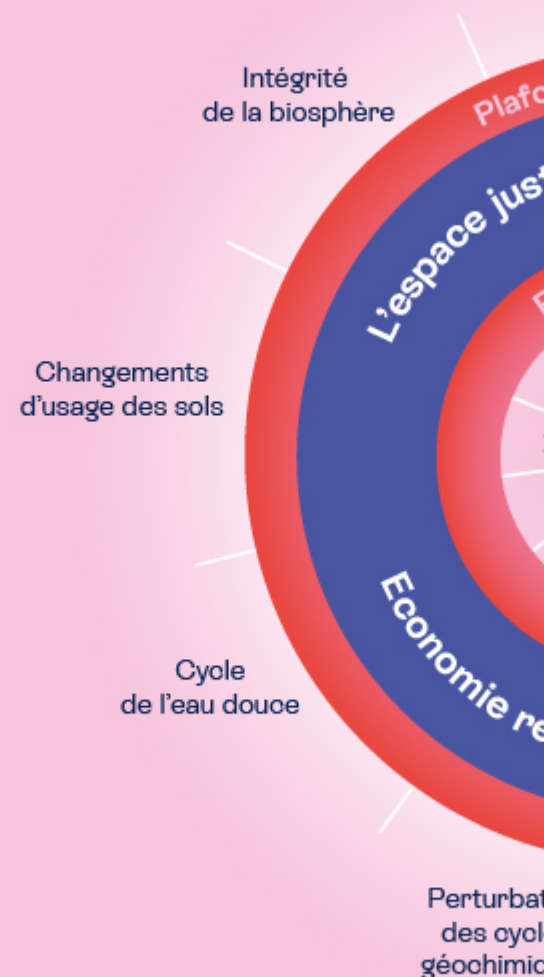
Le plancher social : la garantie des besoins humains incompressibles (accès à la santé, à l'eau potable, à un logement digne, à l'éducation, à l'énergie) pour ne laisser personne dans la précarité.

La théorie du Donut

Une **boussole** pour l'économie, pour garantir à chaque être humain une vie digne, tout en protégeant et en régénérant la planète.

12 besoins dont personne ne devrait manquer constituent le plancher social :

- | | |
|-----------------------------|-----------------------|
| 1. Accès à l'eau | 7. Santé |
| 2. Paix et justice | 8. Logement |
| 3. Education | 9. Revenu et travail |
| 4. Représentation politique | 10. Alimentation |
| 5. Réseaux | 11. Energie |
| 6. Equité sociale | 12. Egalité des sexes |



De la théorie à la pratique : 3 pistes de réflexion pour changer de modèle

Pour traduire cette double exigence écologique et sociale dans les décisions quotidiennes, l'étude du CESE formule plusieurs pistes de réflexions à explorer :

Conditionner plus strictement l'argent public : chaque année, 260 milliards d'euros d'aides publiques et de soutiens économiques sont versés. L'étude explore la piste d'une subordination de ces financements au respect effectif de trajectoires de transition. L'argent public ne doit plus soutenir des activités incompatibles avec les limites biophysiques de la planète.

Une nouvelle boussole comptable pour les entreprises : aujourd'hui, les seuls engagements climatiques ou les démarches volontaires de type RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) sont trop fragmentés pour contenir la pression exercée sur la nature. Le CESE met en avant l'idée d'intégrer les limites planétaires directement dans les outils de pilotage stratégique et d'explorer les cadres de la comptabilité en "triple capital". L'usure du capital naturel (la nature) et du capital humain (la santé, les conditions de travail) gagnerait à être intégrée aux bilans sur l'ensemble des chaînes de valeur, avec la même rigueur que le capital financier.

La « descente d'échelle » pour les territoires : les limites planétaires sont des indicateurs mondiaux qu'il faut réussir à traduire au niveau local. L'étude souligne l'opportunité de structurer des méthodes pour doter les collectivités territoriales de « budgets écologiques » (par exemple : un seuil maximal d'artificialisation des sols ou de prélèvement d'eau par bassin versant). La répartition de ces budgets nécessitera des arbitrages complexes. C'est pourquoi les rapporteurs rappellent que ces choix nécessiteraient de faire l'objet de débats politiques et démocratiques, au regard de critères de justice et d'équité impliquant directement les citoyens.

Les rapporteurs

Caroline Donge est conservatrice de profession et vice-présidente de la fédération France Nature Environnement (FNE). Elle siège pour la mandature 2021-2026 au titre des représentants de la protection de la nature et de l'environnement, et évolue au sein du groupe *Environnement et nature*.

Erik Meyer est agent de conduite au sein de la SNCF et secrétaire fédéral des Syndicats des travailleurs du rail (SUD Rail). Il siège au sein du groupe *Alternatives sociales et écologiques*.

[Découvrir l'étude](#)